

CONGRÈS DE FELCOOP

L'indignation de Philippe Mangin

Mercredi 18 avril, le président de Coop de France a retrouvé ses accents d'ancien président du CNJA pour s'indigner sur le tour que prend la future politique agricole européenne.

Car c'était bien la PAC en cours de réforme qui était au menu du congrès de Felcoop qui s'est tenu à Paris en présence de plus d'une centaine de dirigeants de la coopération fruits et légumes française. Magalhi Filhuc a eu la lourde responsabilité de dresser un état de l'art de la réforme, son passé, ses perspectives, son calendrier, exercice quelque peu acrobatique tant les incertitudes sur le dossier semblent encore nombreuses. Il semble confirmé cependant que la présidence irlandaise devrait boucler les grandes lignes du dossier avant fin juin dans le cadre d'un « trilogue » entre le Parlement, la Commission et le Conseil. Pour autant, la réforme ne pourra être opérationnelle pour 2014 comme envisagé initialement, moyennant quoi, l'année prochaine sera probablement une année de transition, ce qui ne sera pas sans poser problème aux OP dont les programmes opérationnels s'achèvent fin 2013. Ceux-ci étant triennaux ou quinquennaux, le dispositif ne prévoit pas la possibilité d'une prolongation d'un an. Les responsables d'OP ne savent pas ce qu'il adviendra donc

l'an prochain. Sur le fond de la réforme, la question du maintien d'une OCM dotée d'instruments de gestion de marché ne semble pas définitivement tranchée face au libéraux qui considèrent de tels instruments comme condamnables et condamnés ou ceux qui considèrent qu'il faut choisir

même du monde agricole et a fortiori au sein de la société européenne. D'où le coup de gueule de Philippe Mangin qui dénonce le découplage total, qui verse des primes sur des références historiques totalement dépassées, avec des conséquences potentiellement catastrophiques sur les

L'inverse, c'est la loi de la jungle. Les aides doivent intervenir à bon escient : à 220 € la tonne de blé, verser en plus 400 €/ha de DPU, c'est indécent ! Il faudrait au contraire se donner les moyens de bloquer les importations de soja OGM et lancer une vraie politique de production de protéines végétales européennes ! » Philippe Mangin a par ailleurs posé la question du droit de la concurrence et de son application quelque peu exorbitante en France, bien au-delà des exigences du droit européen. Sur ce sujet, il faudra quand même arriver à mieux différencier position dominante et abus de position dominante, la seconde posant évidemment problème, ce qui n'est pas nécessairement le cas de la première. Enfin, on aura retenu du discours de Stéphane Le Foll son réalisme sur la baisse de capacité productive de la France en matière de fruits et la hausse parallèle de sa dépendance vis-à-vis de l'extérieur. Mais il renvoie la relance du verger vers les politiques régionales soutenues par le 2^e pilier de la PAC... **JH**



Le ministre Stéphane Le Foll renvoie la relance du verger vers les politiques régionales.

entre aides directes découplées type DPU/DPB₁ et OCM. La filière viticole semble avoir fait le choix de l'OCM et aurait officiellement renoncé aux DPU/DPB... C'est justement la question de ces aides directes découplées de l'activité qui fait débat au sein

options de production. Car le découplage est le contraire d'une politique d'orientation de la production agricole, c'est une rente attribuée à des exploitations au nom du passé ! « Coop de France veut une politique agricole qui fasse levier, qui structure les filières.

1 : Droit à paiement unique et droit à paiement de base.

REGAL'IN Le projet avance

Lancée en 2012 la marque Regal'in™ est la promesse de la continuité de la qualité gustative au consommateur. Ce concept regroupe aujourd'hui des variétés de pêches et de nectarines rondes ou plates, à chair jaune ou blanche, présentes sur toute la campagne, de qualité gustative homogène dites « semi-douces », aromatiques, avec un taux de sucre important, à longue durée de vie avant et après cueillette. La société Regal'in™ Europe, créée en 2012 assure le développement et le marketing des productions. L'Europe est la première étape. Le même type de structure a été développée en Afrique du Sud et devrait voir le jour au Chili ainsi que dans d'autres pays producteurs.

En 2012, les bureaux de vente agréés par Regal'in™ Europe ont commercialisé environ 1 000 t, uniquement des pêches et nectarines plates d'origine espagnole, avec

Auchan et 5 centrales Leclerc. À noter que l'enseigne Auchan a misé sur le développement de sa gamme pêche plate uniquement avec la marque Regal'in™.

Pour la campagne 2013, Auchan proposera des pêches et nectarines rondes stickées « Regal'in™ de France » et poursuivra sa démarche concernant les fruits plats. Simply Market démarrera également la gamme des fruits plats. Au final, les volumes commercialisés en France devraient être au moins multipliés par deux.

Parallèlement, la commercialisation se développera également sur le marché espagnol avec des variétés plates et rondes, auprès de plusieurs enseignes dont Auchan Espagne. Enfin, un contrat d'exclusivité d'utilisation et de promotion de la marque a été signé pour une durée de deux ans avec Waitrose, important opérateur de la distribution



britannique. Ces produits en barquette 4 fruits viendront remplacer la gamme mûr à point dans leur offre. La production identifiée proviendra d'origines diverses telles que France, Espagne, Tunisie, Afrique du Sud et Chili. Dans les années à venir, d'autres espèces fruitières viendront enrichir cette gamme. **JM**

végétable

L'ÉCHO DE LA PLANÈTE FRUITS & LÉGUMES

N° 300 • MAI 2013 • prix : 9 € • www.vegetable.fr

Dossier fruits à noyau

Innovation et segmentation

Cerise

La bicolore, une piste à suivre ?

Kiwi

Hémisphère Sud

Melon

Génétique

Primeurs

Pomme de terre et poireau

Champignon

Du premier prix français c'est possible

Logistique

Ports français de la Méditerranée

Distribution

Évolution des valeurs

Drive

Retour sur le Forum végétale

Retrouvez les vidéos
du Forum végétale sur :
www.forum-vegetable.fr



Teraneo
Une Marque de Confiance